

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3519-2003
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 20 avril 2004
Pièces n°: Non cotée

ERRATA

Témoignage de Philip Raphals

R-3519-03

1. Page 25, note 42 : Remplacer « Ibid. » par « Voir note 40. ».
2. Page 27 : Nous avons incorrectement assimilé l'approche utilisée par le Distributeur en R-3473-01 à l'approche traditionnelle d'Hydro-Québec basée sur le coût d'usage des équipements de pointe. Pour corriger cette erreur, veuillez :
 - a. modifier les premiers deux paragraphes complets de la page 27 comme suit :

À l'égard des coûts évités pour tenir compte de la pointe, cependant, la situation est l'inverse : l'approche utilisée ~~en R-3473~~ traditionnellement était tout à fait adéquate, et celle proposée en R-3519 est entachée d'erreurs méthodologiques importantes.

Malheureusement, l'ensemble des informations nécessaires pour ~~reproduire les calculs de R-3473 et ainsi de pouvoir combiner son~~ appliquer l'approche traditionnelle aux coûts évités de pointe avec une nouvelle approche pour l'énergie de base n'est pas au dossier.

- b. modifier le dernier point avant le titre 5.3.2 comme suit :
 - **Il y a lieu de réintégrer l'approche aux coûts évités de fourniture en pointe utilisée ~~en R-3473-01~~ traditionnellement dans les coûts évités. Malheureusement, l'ensemble des informations nécessaires pour ce faire n'est pas au dossier.**
3. Page 29, dernier paragraphe : La police de caractères de ce paragraphe suggère qu'il s'agit d'une citation. Ce n'est pas le cas.
4. Page 33, après le 2^{ème} paragraphe complet, item numéro 2 :

Remplacer l'expression : « Externalités < 8 » par « Externalités < ∞ »
5. Page 35, note 61: Remplacer « R-3410-98 » par « R-3401-98 ».